

LPCC

Timing helvétique

“Qu’est-ce que c’est que ça?”, “D’où il sort, cet article?”, “Et pourquoi c’est toujours là, ça?” – voilà le type de réactions qu’ont suscité les propositions de la FINMA pour la révision partielle de la LPCC, en consultation jusqu’en octobre dernier. Il faut dire que l’autorité des marchés financiers s’est dépêchée de ficeler ce projet, afin d’empêcher que les asset managers suisses non soumis à sa surveillance se trouvent exclus du marché institutionnel européen dès 2013 (voir l’interview de Yann Wermeille de la FINMA, BANCO N°63, page 11). Qu’à cela ne tienne: en l’état actuel des choses, la réforme ne satisfait pas grand monde. Parmi les associations faitières les plus concernées, la SFA (la Swiss Funds Association) et l’ARIF (l’Association Romande des Intermédiaires Financiers) jugent toutes deux le texte peu clair et déplorent un manque de consultation préalable... On n’est pas loin de soupçonner la FINMA et le Conseil fédéral d’avoir sauté sur l’occasion pour faire passer certaines mesures “en douce” (comme la notion d’appel au public, qui a fait place à une définition élargie de la distribution). Au final, discussions et négociations semblent inévitables, n’en déplaise à la FINMA – pourtant si souvent accusée de lenteur. Elle pourra néanmoins se consoler en se disant que, pour le coup, elle n’en est pas la cause...

